

Direction de la culture
Conseil général des Yvelines
Renseignements pratiques



Direction de la culture
Conseil général des Yvelines
143 bis, rue Yves le Coz - Hall B
78000 Versailles
Téléphone : 01 39 07 70 50
Mél : culture@yvelines.fr
www.culture.yvelines.fr

Bibliothèque départementale des Yvelines
Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30,
fermé les jours fériés et du 26 au 31 décembre.

12, avenue de Picardie
78320 Le Mesnil-Saint-Denis
Téléphone : 01 30 05 60 60
Fax : 01 34 61 39 36
Mél. : bdy@yvelines.fr
www.lecturepublique.yvelines.fr

Service archéologique départemental des Yvelines
Accueil le lundi de 12h30 à 17h30 et du mardi au vendredi de 8h45 à 17h30

Quartier du Pas du Lac
2, avenue de Lunca
78180 Montigny-le-Bretonneux
Téléphone : 01 61 37 36 86
Fax : 01 30 43 58 95
Mél. : archeologie78@yvelines.fr
www.yvelines.fr/culturel/archeo

Musée départemental Maurice Denis
Accueil du mardi au vendredi de 10h00 à 17h30 et le samedi, dimanche et jours fériés
(sauf 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre) de 10h00 à 18h30. Le musée est fermé tous les lundis.

A partir du 1^{er} janvier 2009 :
Nocturne le 1^{er} jeudi de chaque mois jusqu'à 21h00 et entrée gratuite aux collections
permanentes et aux expositions temporaires le 1^{er} dimanche de chaque mois

2 bis, rue Maurice Denis BP 60222
78102 Saint-Germain-en-Laye cedex
Téléphone : 01 39 73 77 87
Fax : 01 39 73 75 29
Mél : museemauricedenis@yvelines.fr
www.musee-mauricedenis.fr



Yvelines
Conseil général



Yvelines
Conseil général

RAPPORT D'ORIENTATION

JANVIER 2009



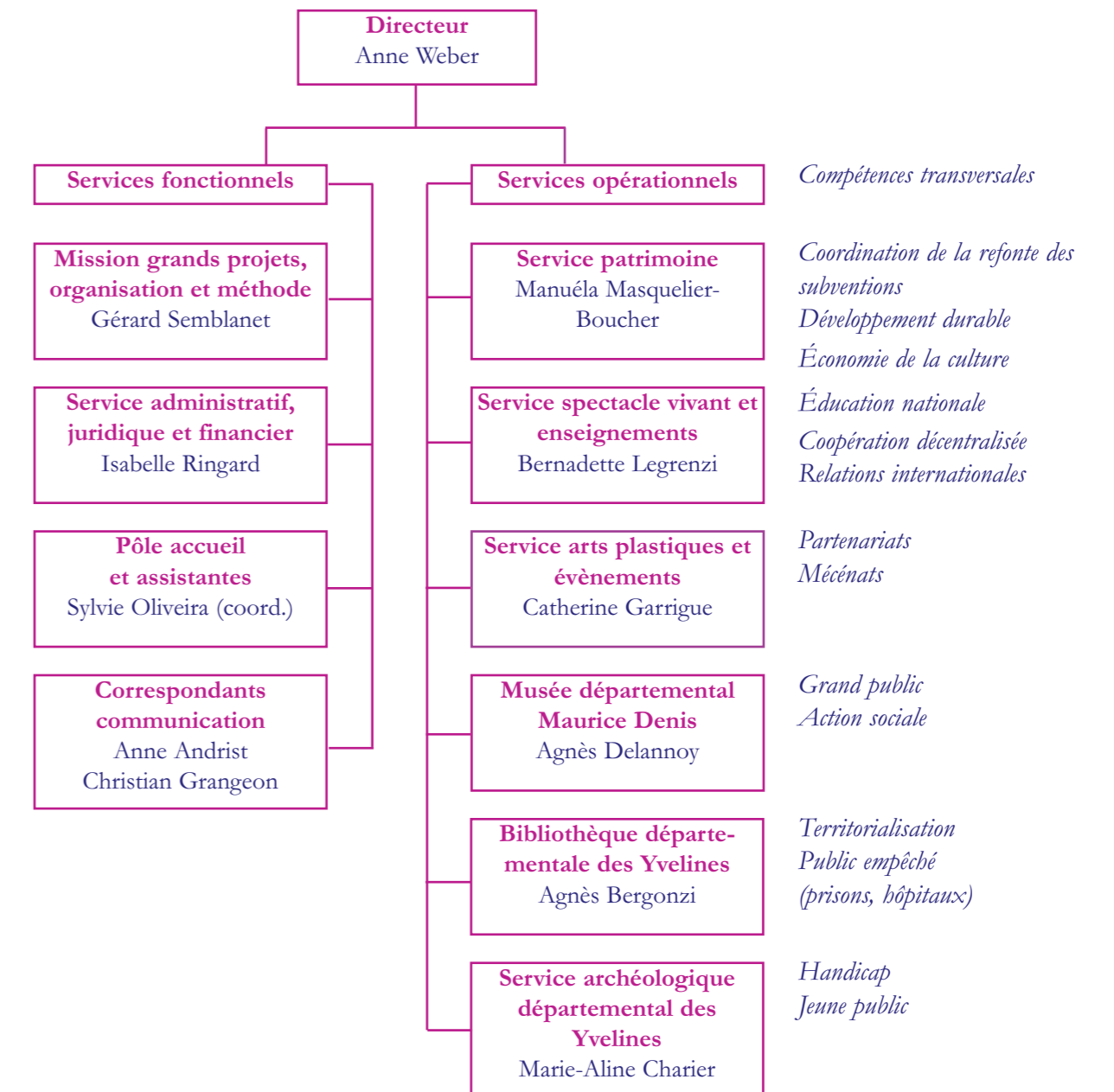
POLITIQUE
CULTURELLE
2009 - 2011
RAPPORT D'ORIENTATION

JANVIER 2009



Yvelines
Conseil général

Organigramme de la direction de la culture



Pour mieux servir ses partenaires, la direction a mis en place **un standard de 9h à 17h** (01 39 07 70 50) et **un mail unique** (culture@yvelines.fr), ainsi qu'un **trombinoscope** et **un organigramme** de la direction disponible en ligne sur le site www.culture.yvelines.fr.

Sommaire



Edito	page 02
--------------------	---------

Chapitre 1

Un rapport d'orientation élaboré avec une large participation des acteurs du département et des Yvelinois	page 04
--	---------

Chapitre 2

Les enseignements de la phase d'étude	page 8
Les enseignements	page 9
Etude quantitative : les points marquants	page 10
Etude qualitative : les points marquants	page 15

Chapitre 3

Les grandes orientations	page 16
Trois axes de développement	page 17
Dix engagements concrets et immédiats	page 18

Chapitre 4

La mise en œuvre	page 20
Une organisation interne en structuration	page 21
Les services et établissements opérationnels	page 22
Les services fonctionnels	page 26
Organigramme de la direction	page 27
Une refonte du système de subventions avec l'aide des acteurs du terrain ..	page 28
Une simplification immédiate	page 29
Une refonte plus profonde, effective au 1 ^{er} janvier 2010	page 32
Les grands projets et chantiers annoncés en 2009	page 36

Chapitre 5

Une identité graphique	page 38
-------------------------------------	---------

Chapitre 6

La démarche d'évaluation	page 40
Les thèmes d'évaluation retenus	page 41
La méthode	page 42
Les outils	page 42

Renseignements pratiques

Édito

“La culture se transmet,
elle se partage”



Pierre Bédier

Président du Conseil général
des Yvelines

Député



“La culture se transmet, elle se partage”

En tant que Président du Conseil général des Yvelines, je souhaite une politique culturelle volontariste empreinte de diversité et d'égalité. Vecteur d'émancipation et de rayonnement, garante des identités, la culture contribue à l'épanouissement d'un territoire et de ses habitants. En rendant la culture plus lisible et visible, plus accessible et attractive, le département investit dans un développement culturel durable.

Choisir une politique culturelle nouvelle, créative, c'est favoriser l'égalité des chances du public et de toutes les cultures. Pour y parvenir, je m'engage à travers le Conseil général à rendre la culture plus lisible et visible, plus accessible et plus attractive.

Une culture plus lisible et visible

C'est une information cohérente et mutualisée à portée de main, avec un site internet dédié à toute la culture yvelinoise pour un accès illimité à la programmation et en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme : un guide du patrimoine yvelinois en libre téléchargement ou à retirer en offices de tourisme et à chaque foyer une carte des Yvelines mentionnant les sorties culturelles.

Une culture plus accessible

C'est une introduction facile et innovante à la culture pour tous avec la gratuité de l'ensemble des manifestations du Conseil général dès 2009 et du Musée Maurice Denis le 1^{er} dimanche du mois, la création d'un Pass jeunes pour la prochaine saison culturelle offrant des avantages tarifaires aux jeunes yvelinois sur un ensemble de lieux culturels du département, la mise en place d'opérations visant à rapprocher la culture du quotidien des Yvelinois et le doublement des crédits consacrés au dispositif “Culture & Handicap”.

Une culture plus attractive pour tous

C'est un rayonnement contemporain artistique, scientifique et technique qui élargit les publics en s'appuyant sur une rencontre de musique actuelle pour promouvoir les talents musicaux yvelinois, la mise à disposition d'expositions itinérantes sur des thématiques “science et société” pour les bibliothèques, les écoles et les prisons, ainsi que la première Balad'art, des chemins de randonnée pédestre en forêt départementale jalonnés d'œuvres d'art.

Je suis heureux de vous présenter ce rapport reprenant les grands axes de la politique culturelle 2009-2011 et ses principes de mise en œuvre.

Permettez-moi enfin de remercier tous ceux qui ont contribué à la réflexion concernant cette nouvelle politique culturelle. Je pense en particulier à l'ensemble des conseillers généraux, à la nouvelle direction de la culture et aux acteurs locaux.

Pour une meilleure qualité de vie et d'avenir,

Pierre Bédier

Président du Conseil général des Yvelines

Chapitre 1

Un rapport d'orientation élaboré
avec une **large participation**
des acteurs du département
et des Yvelinois

Un rapport d'orientation élaboré avec une large participation des acteurs du département et des Yvelinois



Cet été, la direction de la culture a engagé une série d'entretiens ciblés : des entretiens internes avec le Président Pierre Bédier, les élus et l'ensemble du personnel et des entretiens externes avec une sélection de partenaires et de têtes de réseau. Cet état des lieux était important dans le cadre de la création de la direction. Il a notamment permis d'élaborer un nouvel organigramme, plus lisible.

Sur la base de ces entretiens, le Conseil général des Yvelines a souhaité élargir la consultation et mener une étude d'opinion sur la politique culturelle du Département auprès des Yvelinois. Avec l'assistance d'un cabinet extérieur, les Yvelinois ont donc été interrogés en septembre et octobre derniers sur leur perception et leurs attentes.

Les enseignements de cette étude sont présentés au chapitre suivant et ont permis, en partie, d'élaborer la nouvelle politique culturelle du Conseil général des Yvelines présentée dans ce rapport.



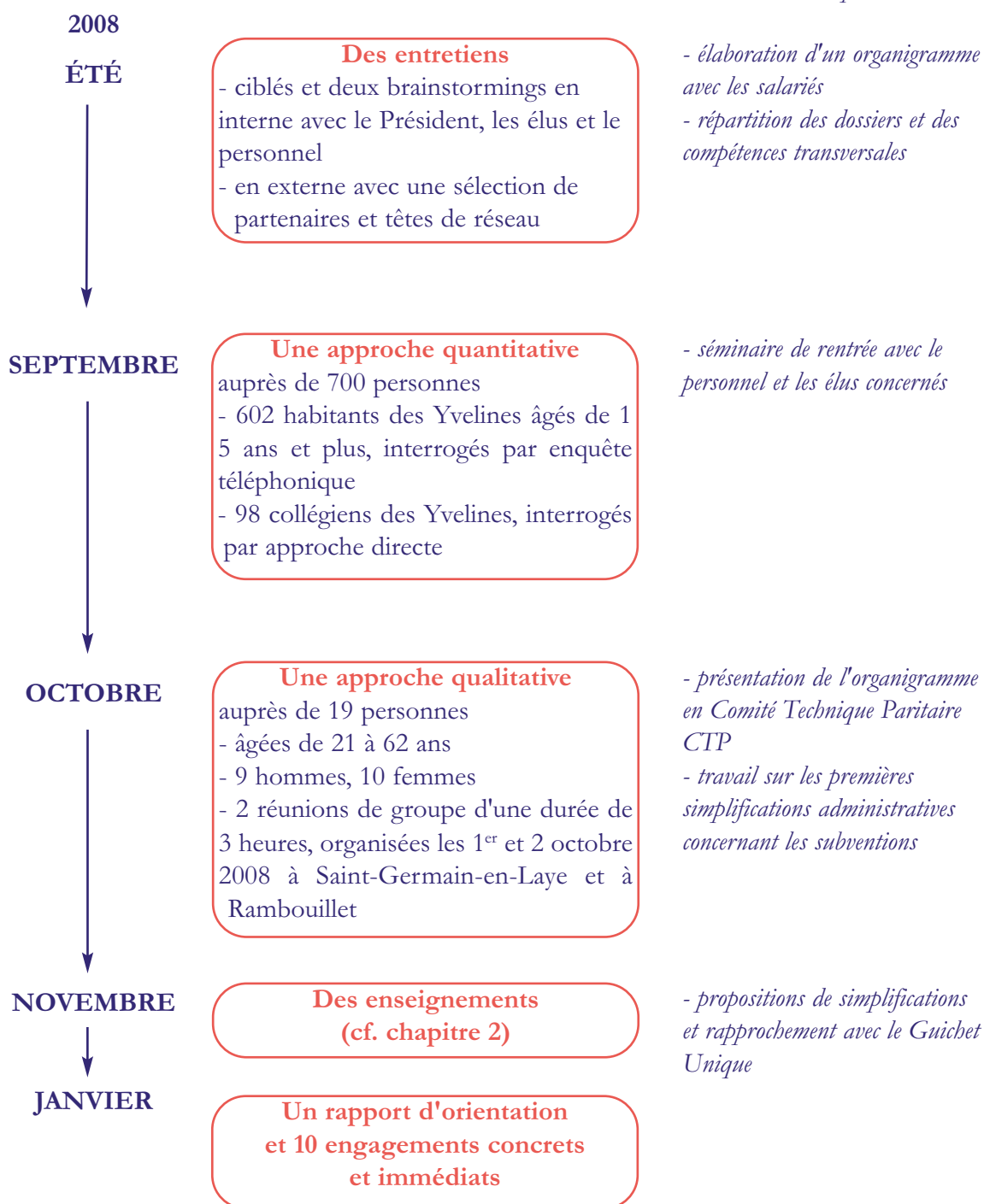
“Je reste impressionnée depuis mon arrivée par **la richesse patrimoniale des Yvelines et le travail de qualité des acteurs de terrain**. C'est cette richesse qu'il convient d'abord de valoriser par la création de grands projets sur l'ensemble du territoire.

Tout le travail de cet été a consisté à mettre en place la direction de la culture. Il me paraissait important d'en clarifier l'organisation et que **chaque agent se sente acteur de la nouvelle politique culturelle** souhaitée par le Président. L'organisation d'une première rencontre sous forme de séminaire de rentrée a permis à chaque service de **mieux se connaître**. La direction est le regroupement de services jusque-là épars au sein du Conseil général : des services rattachés au cabinet du Président, dans d'autres directions, sous forme associative ou encore des établissements extérieurs comme la Bibliothèque départementale au Mesnil-Saint-Denis, le service archéologique à Montigny-le-Bretonneux et le musée Maurice Denis à Saint-Germain-en-Laye.

La direction de la culture, regroupe aujourd'hui **plus de 80 personnes au service des élus, du territoire et des Yvelinois**. Ensemble, nous entamons un grand travail de refonte des dispositifs qui permettra de **mieux accompagner les acteurs de terrain** et de rendre la culture accessible au plus grand nombre.”

Anne Weber
Directeur de la culture
Conseil général des Yvelines

Rappel de la méthodologie pour la réalisation du présent rapport d'orientation :



Les élus en charge de la politique culturelle

Le Vice-Président



“J’assure cette nouvelle délégation que le Président m’a confiée avec grand bonheur. Les Yvelines ont une richesse de culture dont il faut que tous profitent sur tous les territoires. Telle est la mission que je m’assigne à partir de l’enquête de nous avons effectuée et sur les orientations présentées.”

Pierre Lequiller

Vice-Président du Conseil général des Yvelines



“Notre mission est d’émettre un avis sur les questions relatives à la culture et soumises au Conseil général. Nous sommes informés de toutes les étapes de structuration de la direction de la culture depuis l’été. Une étape nécessaire pour la bonne mise en oeuvre de la politique culturelle du Département.

Il m’a semblé également important de faire davantage de Commissions décentralisées sur le territoire, d’aller à la rencontre des acteurs du département, pour que la nouvelle politique culturelle soit celle de tous, comme l’a souhaité le Président.”

Alexandre Joly

Président de la Commission Education,
Culture et Affaires Générales

La Commission

Composée d’élus, la Commission Education, Culture et Affaires Générales examine l’ensemble des rapports et subventions accordées par le Conseil général. Elle se réunit une fois par mois.

Composition de la Commission :

Alexandre Joly

Membre de la Commission Permanente du Conseil général des Yvelines,
Président de la Commission Éducation,
Culture et Affaires Générales,
Maire de Houilles

Catherine Péricard

Membre de la Commission Permanente du Conseil général des Yvelines,
Vice-Présidente de la Commission Éducation, Culture et Affaires Générales,
Déléguée à la diffusion théâtrale et culturelle auprès du Conseiller général délégué à la culture

François Deligné

Membre de la Commission Permanente du Conseil général des Yvelines,
Secrétaire de la Commission Éducation,
Culture et Affaires Générales,
Vice-Président de la Communauté d’Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
Maire de Guyancourt

Joël Desjardins

Membre de la Commission Permanente du Conseil général des Yvelines

Pierre Lequiller

Député,
Vice-Président du Conseil général des Yvelines,
Délégué aux affaires scolaires, universitaires et patrimoine ainsi qu’aux archives départementales et à la culture

André Sylvestre

Membre de la Commission Permanente du Conseil général des Yvelines,
Maire de Magnanville

Chapitre 2

Les enseignements de la phase d'étude



Les enseignements de la phase d'étude

Sur la base des entretiens conduits en interne à la direction de la culture, le Conseil général des Yvelines a souhaité élargir la consultation et mener une étude d'opinion sur la politique culturelle du Département auprès des Yvelinois. C'est dans ce cadre que l'institut CSA a réalisé un sondage selon une double approche méthodologique associant le quantitatif et le qualitatif, auprès des Yvelinois.

Étude quantitative :

700 personnes : 602 résidents des Yvelines
et 98 collégiens (collèges de Houdan, Mantes-la-Jolie, Rambouillet et Versailles)

Étude qualitative :

19 Yvelinois

Une étude
réalisée
par l'institut



“Interroger les habitants d'un département sur leur rapport à la culture n'est pas chose facile. **Interroger sur la culture, cela revient à explorer un vaste champ de représentations et d'attentes** : que veut dire pour les habitants le terme « culture » ? Qu'en attendent-ils ? Quels sont les lieux d'enrichissement culturel ? Dans quelle mesure le territoire est-il marqueur d'une identité culture ? Est-il légitime pour le Conseil Général d'intervenir ?...

A la demande du Conseil général des Yvelines, l'institut CSA a mis en place un dispositif d'étude visant à caractériser ce rapport des Yvelinois à la culture : identifier leurs pratiques culturelles, déterminer leur perception de la programmation culturelle dans les Yvelines mais aussi leurs souhaits en matière de politique culturelle pour le département. Autant d'éléments sur lesquels - et qu'ils en soient remerciés - de nombreux habitants se sont exprimés.

Les résultats que vous allez pouvoir lire ci-dessous montrent **tout l'intérêt des Yvelinois pour la culture** et toute la légitimité du Conseil général à agir dans ce domaine.”

Jean-Daniel Lévy

Directeur de département
Département Politique-Opinion
Pôle opinion, image et stratégies

2.1. Étude quantitative : les points marquants

Résumé Les Yvelinois portent un intérêt notable pour la culture et se montrent désireux d'en savoir davantage sur les activités culturelles proposées dans le département, le manque d'information étant selon eux un véritable frein à leur pratique. Le double constat d'un manque de visibilité de la politique culturelle du Conseil général et d'un score de satisfaction mitigé (le taux de satisfaction est nettement plus important pour les personnes âgées de 50 ans et plus, les cadres et professions libérales), laisse présager qu'une nouvelle politique culturelle plus ouverte sur les attentes des Yvelinois serait profitable au Conseil général.

1. Un intérêt marqué pour la culture...

77%
des Yvelinois
interrogés déclarent
être intéressés
par la culture.

Trois Yvelinois sur quatre, 77%, déclarent être intéressés par la culture de manière générale, et notamment 25% "très intéressés". Les plus intéressées sont les personnes âgées de 50 ans et plus (87%), les cadres et professions libérales (83%), les plus diplômés (93% de ceux qui possèdent un diplôme supérieur à BAC+2) ainsi que les anciens Parisiens (83%) ou encore les couples sans enfants (85%).

Cet intérêt se traduit dans les faits par **des pratiques culturelles non négligeables**. Le cinéma arrive sans surprise en tête des lieux les plus fréquentés (72% des Yvelinois déclarent y être allés dans l'année). Viennent ensuite les châteaux et monuments (58%), les musées (47%) puis les expositions (36%), les concerts de variétés (31%) et les théâtres (30%). Les spectacles de danse et les concerts de musique classique recueillent les scores de participation annuelle les moins élevés (respectivement 20% et 14%).

2. ... mais des pratiques qui ne se font pas nécessairement dans le département

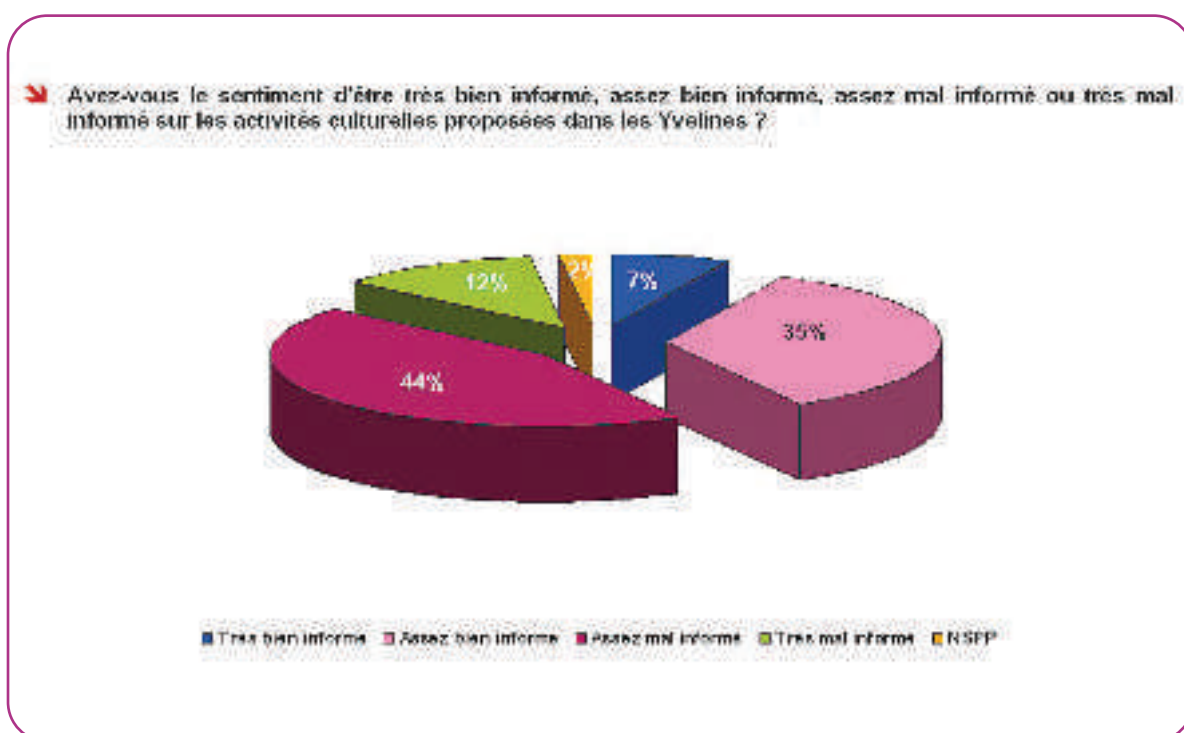
Les sorties culturelles se font le plus souvent à Paris, à l'exception de la fréquentation du cinéma et des spectacles de danse où l'offre proposée dans les Yvelines semble coïncider avec les attentes du public. En effet, au cours des douze derniers mois, 72% des Yvelinois sont allés au cinéma, et dans la plupart des cas, dans les Yvelines. C'est également dans les Yvelines que les amateurs de danse se rendent à des spectacles chorégraphiques.

Pour les autres pratiques culturelles, musées, expositions, théâtre ou concerts (qu'il s'agisse de variété, pop, rock, jazz ou musique classique), c'est le plus souvent à Paris que les personnes les plus intéressées se rendent. Cela ne signifie pas pour autant une désaffection des lieux dans le département mais révèle plutôt l'abondance de l'offre culturelle à Paris.

Les pratiques culturelles concernant le patrimoine des Yvelines s'avèrent également assez faibles : seules 15% des pratiques se font dans les Yvelines contre 43% ailleurs dont 8% à Paris. Cela s'explique aisément parce que les visites de châteaux et monuments se situent à la frontière entre le tourisme et la culture et relèvent d'une logique différente des autres sorties. De ce fait, ces visites se pratiquent plus souvent loin du domicile.

3. Des habitants en demande d'information sur les activités culturelles dans le département

La majorité des Yvelinois, 56%, se sent mal informée des activités culturelles proposées dans le département et plus particulièrement les jeunes de moins de 30 ans (70%), les cadres, professions libérales et intermédiaires (60%), les personnes qui ne sont pas satisfaites de la politique culturelle du Conseil général (78%) ainsi que celles ayant toujours habité dans le département (63%).



Ce manque d'information constitue le frein principal à la pratique d'activités culturelles (38% des citations) et notamment pour les jeunes de moins de 30 ans (42%), les cadres, professions libérales et intermédiaires (43%) et ceux vivant dans le département depuis moins de 5 ans (42%) qui regrettent plus particulièrement cette carence d'informations. Seules les catégories socioprofessionnelles les plus modestes mentionnent d'abord le prix comme un frein à la culture (41%).

Les autres raisons évoquées ensuite sont citées dans des proportions similaires : le prix (29%), l'éloignement (25%) et les horaires inadaptés (25%), excepté le manque de lieux, grief que peu avancent, 6%.

4. Une perception majoritairement favorable de la politique culturelle du Conseil général...

57% des Yvelinois se déclarent plutôt satisfaits de la politique menée par le Conseil général en matière culturelle et 5% tout à fait satisfaits (total : 62%). Toutefois, ce sondage révèle des fortes attentes inassouvies de la part de deux catégories de personnes, qui jugent plus sévèrement la politique culturelle du Département : les plus avides de culture (59% de satisfaits) et les personnes qui se sentent le moins informées (51%).

Lorsque l'on interroge les Yvelinois sur la capacité du Conseil général à s'occuper de ses projets et objectifs, l'évaluation est globalement positive. **Les Yvelinois s'accordent pour dire que le Conseil général s'occupe bien de la protection et la mise en valeur du patrimoine (81%).** La promotion des spectacles vivants, de la lecture et l'aide et le soutien à la création artistique sont salués par près d'un Yvelinois sur deux et l'aide à l'éducation culturelle aux collégiens un peu moins (44%). En revanche, seuls 43% d'entre eux estiment qu'il s'occupe bien de l'accès des personnes handicapées aux pratiques culturelles (31% jugeant même qu'il s'en occupe "mal"). On constate par ailleurs, sur la plupart des projets testés, d'importants taux d'absence de réponse, élément qui renforce le sentiment de manque d'information des Yvelinois sur les actions du Conseil général en matière culturelle.



81%
des Yvelinois
interrogés estiment que
le Conseil général
s'occupe bien de
la protection
et la mise en valeur
du patrimoine

5. ... avec quelques réorientations souhaitées, notamment l'accès des personnes handicapées aux pratiques culturelles

Enfin, la hiérarchie des orientations prioritaires à suivre en matière culturelle selon les Yvelinois diffère de celle des projets et objectifs les mieux évalués. En effet, **la priorité est donnée à l'accès des personnes handicapées aux pratiques culturelles (74%),** précédemment jugé en fin de liste des missions dont s'occupe bien le Conseil général. Viennent ensuite **la promotion de la lecture (60%), l'aide à l'éducation culturelle aux collégiens (59%)** puis la protection et la mise en valeur du patrimoine (48%). L'aide et le soutien à la création artistique et la promotion des spectacles vivants paraissent davantage importants que prioritaires.

Peut-être sont-ils mal identifiés...

Parallèlement à un sondage mené auprès des Yvelinois portant sur la perception de la politique culturelle du Conseil général, l'institut CSA a réalisé **une étude auprès des collégiens sur le même thème**. Il s'agissait d'identifier la relation que les jeunes entretiennent avec la culture et ce que représente la culture à leurs yeux, d'évaluer le poids respectif de leurs activités culturelles en termes de fréquentation et d'apprécier dans quelle mesure leurs attentes étaient ou non satisfaites. Certaines questions ayant été posées à la fois aux adultes et aux collégiens, nous serons amenés à les mettre en regard et à comparer les résultats.

1. Les jeunes témoignent de pratiques culturelles diversifiées et éclectiques...

Au cours des douze derniers mois, les collégiens se déclarent très nombreux à être allés au cinéma (95%). Une majorité affirme avoir visité des châteaux ou des monuments (65%), dans une moindre proportion, 47% sont allés dans des musées, 46% ont visité des expositions, 41% sont allés à des concerts de musique de variété, pop, rock, 40% sont allés au théâtre et 32% à des spectacles de danse. Les concerts de musique classique ont été fréquentés par une plus petite minorité seulement 8% se sont déplacés. Leur proximité à la culture s'exprime également par le fait que **58% des jeunes indiquent pratiquer en amateur une activité artistique ou culturelle** (musique, danse, dessin, écriture...).

Un rapide comparatif de la consommation culturelle des collégiens avec celle des adultes témoigne d'une fréquentation plus importante, de manière générale des différents lieux de culture que celle des adultes, excepté les concerts de musique classique.

On peut distinguer, par ailleurs, **des fréquentations** dont on peut supposer qu'elles se font **dans le cadre des loisirs**, avec les amis : c'est le cas pour le cinéma, les concerts de variété, de musique pop, rock... et des spectacles chorégraphiques.

Les visites de châteaux, d'expositions, de musées et les sorties au théâtre, si elles peuvent se faire dans le cadre familial, sont sans doute également initiées bien souvent par les institutions scolaires.

2. ... facilitées par une offre sur place qui permet aux jeunes de s'y rendre facilement.

Les jeunes sont d'autant plus incités à sortir qu'ils ne rencontrent aucune difficulté à trouver non loin de chez eux les lieux adéquats. C'est surtout vrai pour le cinéma : 87% des collégiens fréquentent les salles obscures à proximité de leur domicile. Visiter des châteaux et des monuments, comme visiter des expositions ou aller à des spectacles de danse ne semble pas poser de problèmes non plus. À l'instar de leurs aînés, seules les salles de concerts de musique de variété, rock, pop ou de jazz manquent sur place et obligent les jeunes à se déplacer pour y assister.

3. Ces sorties sont largement associées à la notion de plaisir et non pas à une contrainte

Le cinéma en est le meilleur exemple mais c'est également le cas, de manière générale, pour les sorties se déroulant avec les amis (concerts de variété et spectacles chorégraphiques). Les autres sorties, qu'elles soient impulsées plus particulièrement par la famille ou l'institution culturelle, restent des activités associées au plaisir, même si l'on sent poindre une contrainte à y aller.

Sans surprise, la pratique personnelle d'une activité artistique et culturelle se fait par plaisir (55%) et très peu souvent contre le gré des collégiens qui s'y adonnent (3%). **73% des collégiens déclarent aimer aller à des spectacles** et 51% disent apprécier aller visiter des monuments, des châteaux ou des musées. Ils ne négligent pas non plus la pratique de **la lecture** puisque **57% le font avec plaisir**.

Les réfractaires, c'est-à-dire ceux affirmant ne pas aimer du tout aller à des spectacles, faire de la musique, visiter des monuments ou lire représentent respectivement 10%, 12%, 17% et 18% de la population des collégiens.

4. Les collégiens apprécient les lieux de plein air à leur disposition dans le département des Yvelines ; ils sont plus critiques sur les spectacles de danse et les lieux familiarisant aux domaines scientifiques et techniques.

En effet, s'ils considèrent qu'il y a suffisamment de lieux pour se détendre et pour jouer (70%) et de lieux pour observer la nature et les oiseaux (65%), **ils déplorent le manque de spectacles de danse et de musique actuelle** (60% estiment qu'il n'y en a pas assez). **Ils sont surtout 89% à indiquer regretter qu'il n'y ait pas de lieux aidant à comprendre les phénomènes scientifiques et techniques.**



89%
des collégiens
yvelinois
interrogés déplorent
le manque de lieux
pour comprendre la
science
et les techniques.

5. Une forte consommation culturelle, qui s'accompagne logiquement d'un intérêt certain manifesté pour la culture, et une quête d'information satisfaite.

Même s'ils manifestent un moindre intérêt que leurs aînés pour la culture (77% des adultes se déclarent intéressés par la culture), les collégiens sont majoritaires à s'y intéresser (68%).

Ils se déclarent particulièrement bien informés sur les activités culturelles proposées dans les Yvelines, sans doute par leur accès de plus en plus massif aux techniques d'information, notamment par l'usage d'internet (72%). Ils multiplient par ailleurs leurs sources de renseignements et sont attentifs au rôle des parents, des amis (58%) et de la télévision (55%) exerçant de manière complémentaire leur fonction de diffuseurs d'information. Seuls 18% des collégiens déclarent être avertis par leurs professeurs.

2.2. Étude qualitative : les points marquants

Sur la base des conclusions de la partie quantitative de l'étude, un guide d'entretien a pu être élaboré. Il a servi de base pour les "focus groupes" de la partie qualitative de l'étude.

Parmi les principaux résultats de l'étude, nous retiendrons que :

Le Conseil général des Yvelines est un acteur aujourd'hui peu connu mais légitime pour mettre en place une véritable politique culturelle dans le département :

- Le Conseil général des Yvelines n'est pas semblé t-il, suffisamment identifié comme un acteur majeur de la politique culturelle dans le département.
- Néanmoins, si le mot "culture" ne lui est pas aujourd'hui associé, sa légitimité dans ce domaine n'est aucunement contestée.

Il doit montrer ses compétences, ses actions, marquer sa présence en articulant sa politique culturelle autour des valeurs jugées essentielles par les Yvelinois...

- **Accessibilité** (à la fois intellectuelle et d'un point de vue pratique et financier).
- **Ouverture - Échange - Partage - Plaisir** (la culture est, entre autres, un facteur de socialisation, de tolérance et de bien-être).
- **Diversité - Mixité** (des lieux, des formes d'expression, des publics...).
- et, en intégrant la **modernité** (être, entre autres, innovateur/catalyseur d'innovations).

Le département des Yvelines présente une grande richesse et de fortes potentialités dans le domaine de la culture et des loisirs.

- Son patrimoine (châteaux, forêts...) est important et prestigieux. Le Conseil général se doit de le préserver et de le valoriser.
- Les activités culturelles doivent aussi s'élargir, s'enrichir en développant de nouvelles formes d'expression qui s'inscrivent dans la modernité. Ceci, afin d'être pleinement accessibles et d'interpeller tous les publics (de tout âge, toute culture, toute origine sociale...).
- Le manque de lieux de diffusion de la danse et musique actuelles ainsi que de la culture scientifique et technique est fortement remarqué par les collégiens interrogés.
- Des projets tels que l'opération Balad'art, la valorisation et l'aménagement du Parc Naturel de Montesson, des sites de Port-Royal, du château de la Madeleine, du Musée Maurice Denis ou encore la proposition d'une enquête archéologique en Yvelines ont reçu un accueil favorable.

Si les richesses et les potentialités culturelles du Département des Yvelines sont importantes, elles souffrent cependant d'une forte carence en matière d'information et de communication.

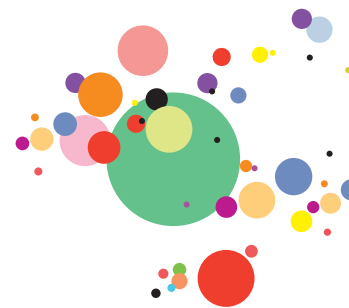
- Le Conseil général des Yvelines devra donc non seulement être initiateur de nouveaux projets culturels mais également faire un effort très important en termes d'information et de communication, notamment à travers les conseillers généraux dans leur canton.
- L'information et la communication semblent disparates dans leurs formes, incomplètes, trop discrètes pour les Yvelinois interrogés.
- Le Conseil général des Yvelines n'est pas perçu aujourd'hui comme un acteur communiquant dans le domaine culturel, les communes le sont mais uniquement sur leur territoire.
- Il manque donc un acteur fédérateur des différentes actions, susceptible de les dynamiser et de les renforcer afin de rendre la culture, dans toutes ses formes d'expression, plus présente, plus accessible, plus vivante qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Si le Conseil général des Yvelines veut être reconnu comme un acteur important de la politique culturelle, il doit faire encore plus ...

- Une présence sur le terrain est attendue afin de permettre et de faciliter l'échange, le partage d'idées, les rencontres, l'information...
- Une collaboration avec d'autres acteurs importants dans le domaine de la culture, en apportant moyens et encouragements (Éducation nationale, partenaires publics, offices de tourisme et Comité Départemental du Tourisme CDT, associations, mécènes...).
- Une gestion rigoureuse des deniers publics et une optimisation des projets.
- Illustrer ses engagements par la prise d'engagements concrets et immédiats.

Chapitre 3

Les grandes orientations



Les grandes orientations

Les enseignements de l'étude ont permis d'élaborer en partie la nouvelle politique culturelle du Conseil général des Yvelines. La politique culturelle de 2009-2011 aujourd'hui présentée s'articule autour de **trois grands axes** et s'illustre par **dix engagements concrets et immédiats**.

3.1. Trois axes de développement : une culture plus lisible et visible, une culture plus accessible, une culture plus attractive pour tous

Axe 1 : une culture plus lisible et visible

Si l'information à l'échelle des communes ou des équipements culturels est bien perçue et appréciée, les Yvelinois soulignent néanmoins le manque d'information globale et complète, facilement accessible et compréhensible à l'échelle du département. Ils plébiscitent l'idée d'une refonte du site internet www.culture.yvelines.fr. Il s'agit donc d'accéder à une meilleure visibilité de l'offre culturelle : que puis-je voir, écouter ou faire dans mon département ?

Axe 2 : une culture plus accessible

L'accès à la culture passe d'abord par une possibilité physique, matérielle, d'accéder aux lieux de culture. Ces conditions d'accès comprennent des éléments de tarification, de desserte, d'aménagement, d'horaires. Il s'agit également pour le Conseil général de veiller à une irrigation complète du territoire et faire en sorte que tous les publics soient touchés (sans oublier les personnes en situation de handicap et les publics empêchés : hôpitaux, prisons...).

Axe 3 : une culture plus attractive pour tous

Ensuite, il faut que tout un chacun puisse appréhender et s'approprier la culture avec toutes les clefs de compréhension et d'ouverture possibles. Cela suppose la création d'un espace d'échanges et de réflexion, des initiatives pédagogiques et préparatoires à la culture. Cela suppose aussi de rendre la culture familière, que ce soit dans un lieu de culture classique ou dans des lieux de tous les jours.

3.2. Pour illustrer ces trois axes : dix engagements concrets et immédiats



“Il est important pour moi d’accompagner notre politique culturelle nouvelle par des gages concrets. Il ne suffit pas d’annoncer cette politique, il faut l’expliquer, l’illustrer.

Je crois à **l’appropriation culturelle** et il nous appartient, avec l’ensemble des élus, de faciliter cette appropriation, de l’encourager même. Dès 2009, le Conseil général souhaite une politique culturelle plus lisible et visible, plus accessible et plus attractive. C’est donc dès 2009 également que **le Conseil général prend des engagements pour rendre cette politique possible.**”

Pierre Bédier

Président du Conseil général des Yvelines

La réorientation de la politique culturelle s'inscrit dans la durée, en associant les partenaires locaux bénéficiant d'un véritable savoir-faire. Les résultats ne pourront se faire sentir réellement qu'à partir de 2010-2011.

Pour autant et sans attendre cette échéance, il est apparu important pour le Conseil général des Yvelines de pouvoir prendre des engagements concrets et immédiats pour marquer sa volonté de changement.

Ces engagements sont au nombre de dix et répondent à chacun des axes énoncés précédemment (une culture plus lisible et visible, plus accessible et plus attractive). Ils seront réalisés par la direction de la culture à budget constant par rapport aux crédits inscrits en 2008.





Les 10 engagements

- 1. Rendre tous les festivals et manifestations du Conseil général gratuits** (dont l'entrée au Musée Maurice Denis chaque premier dimanche du mois) à partir du 1^{er} janvier 2009 ;
- 2. Créer un Pass jeunes**, en coopération avec le Comité Départemental du Tourisme, offrant des avantages tarifaires aux jeunes yvelinois sur un ensemble de lieux culturels du département à la rentrée 2009 ;
- 3. Organiser des opérations visant à rapprocher la culture du quotidien** des Yvelinois : l'opération "1 artiste, 1 œuvre, 1 minute" au printemps 2009 en sera, avec des oeuvres du Musée Maurice Denis, la première illustration ;
- 4. Doubler les crédits consacrés au dispositif "Culture & Handicap"**
(dès juin 2009) ;
- 5. "Yvelive"** : une rencontre de musique actuelle permettant de découvrir et de soutenir les jeunes talents des Yvelines, en partenariat avec le Centre de ressources yvelinois pour la musique CRY (novembre 2009) ;
- 6. Mettre à disposition des expositions itinérantes sur des thématiques "science et société"** pour les bibliothèques, les écoles et les prisons, en partenariat avec la Cité des sciences pour le printemps 2009 ;
- 7. Créer la première Balad'art** : une belle promenade jalonnée d'œuvres d'art dans les forêts départementales (été 2009) ;
- 8. Offrir une carte des Yvelines mentionnant les sites culturels** à toutes les familles yvelinoises (dans les boîtes aux lettres en janvier 2009) en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme ;
- 9. Mettre le guide "Patrimoine en Yvelines"**, du Comité Départemental du Tourisme- **en libre téléchargement sur internet** : www.culture.yvelines.fr ou/et www.tourisme.yvelines.fr et en version papier dans les offices de tourisme du département (janvier 2009) ;
- 10. Lancer un nouveau site internet** pour un accès immédiat et facile à toutes les activités culturelles des Yvelines (lancement le 1^{er} septembre 2009).

Chapitre 4

La mise en oeuvre



La mise en oeuvre

Pour mettre en œuvre et suivre ces engagements, la direction de la culture doit :

- structurer son organisation interne,
- refondre -avec l'aide des acteurs du terrain- son système de subventions,
- travailler sur plusieurs grands projets, chantiers et événementiels d'envergure dès 2009.

4.1. Une organisation interne en structuration

Le travail a été engagé à l'été 2008 et validé par le Comité Technique Paritaire (CTP) du 2 octobre 2008. Il s'agit principalement de rendre l'organisation des services plus cohérente, lisible et efficace et d'assurer une meilleure transversalité.



Ensemble du personnel au séminaire de direction, en septembre dernier.



Le Président du Conseil général, Pierre Bédier.

4.1.1. Les services et établissements opérationnels



**Manuëla
Masquelier-Boucher**
Chef du service
patrimoine

Le service patrimoine

Le service patrimoine assure le suivi de dispositifs d'aides départementales dans le domaine du patrimoine.

Le service a pour projet de :

- développer le patrimoine moderne, artistique (dont les arts et traditions populaires et le cinéma), naturel, industriel et immatériel (comme le patrimoine culinaire) ;
- développer la culture scientifique et technique ;
- sécuriser et améliorer les dispositifs existants du Plan exceptionnel de restauration des monuments ;
- assurer le suivi de projets du parc Montesson, propriété du Département des Yvelines, de Port-Royal et de la Collection Manifeste ;
- accompagner l'opération patrimoine initiée par la direction de la communication.

Compétences transversales du service

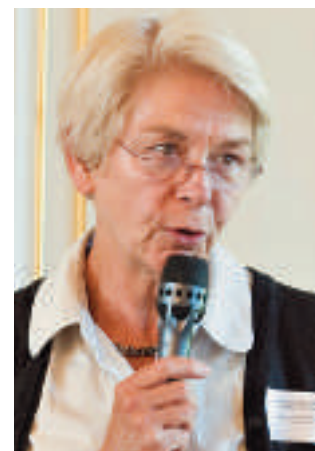
- Coordination de la refonte des subventions
- Développement durable
- Economie de la culture

Le service arts plastiques et événements

Le service arts plastiques et événements est en charge de l'organisation du Festival "Musique et Architecture" et d'expositions dans le Domaine de Madame Elisabeth. Par le biais de ces activités, le service contribue à promouvoir et à médiatiser les arts plastiques auprès du plus grand nombre afin de permettre à un public non forcément spécialiste de vivre une rencontre enrichissante avec les œuvres qui lui sont proposées.

En faveur des arts plastiques, le service a pour projet :

- le dispositif "1% artistique" qui consiste à consacrer un financement de 1% du montant hors taxes du coût prévisionnel de la construction d'un bâtiment public à la commande ou l'acquisition d'une ou plusieurs œuvres d'art originales spécialement conçues par des artistes vivants pour être intégrées au bâtiment considéré ou à ses abords ;
- des circuits jalonnés d'œuvres d'art dans les forêts départementales intitulés "Balad'Art";
- la poursuite d'expositions de qualité dans l'Orangerie en même temps que le développement de l'accessibilité du grand public au Domaine de Madame Elisabeth, propriété du Département des Yvelines (renforcement de la signalétique dans la ville de Versailles, animations mettant en valeur la politique de gestion des espaces verts, notamment en direction des enfants, accueil d'un volet des Environnementales de Tecomah, etc.) ;
- le remplacement du Salon des Salons d'Art par une opération de valorisation des talents professionnels et amateurs sur le site internet www.culture.yvelines.fr du Conseil général ;
- une politique cohérente et dynamique d'acquisition.



Catherine Garrigue
Chef du service arts
plastiques et
événements

En ce qui concerne les évènements, le service s'attachera à :

- renouveler le Festival "Musique et Architecture" notamment par un élargissement des publics ;
- proposer annuellement des thèmes fédérateurs d'initiatives locales, type "Année de l'Afrique" ;
- définir et mettre en place une politique VIP (à destination des maires, du monde économique, etc.).

Compétences transversales du service

- Partenariats
- Mécénats

Le service spectacle vivant et enseignements

Le service spectacle vivant et enseignements couvre les genres dits traditionnels des arts de la scène : la musique, la danse, le théâtre. Il est cependant plus largement ouvert à toutes les disciplines associées telles que les arts du cirque, les arts de la rue, la marionnette, le conte, le théâtre masqué, le mime, le théâtre musical, le théâtre gestuel, le slam, les musiques actuelles, l'opéra, etc. Ses missions sont basées sur l'accompagnement et le suivi des projets des acteurs du territoire dans le cadre des dispositifs de soutien (instruction des demandes de subvention), le conseil, l'expertise et la réflexion, la médiation et la mise en réseau, l'organisation d'actions. Le service est également en charge de l'enseignement spécialisé (écoles et conservatoires de musique, danse, théâtre...).

Le service a pour projet :

- de repenser la politique départementale en faveur du spectacle vivant et des enseignements en fonction de l'évolution du paysage culturel yvelinois et national et des besoins des acteurs de terrain (état des lieux, diagnostic, préconisations, aménagement des dispositifs) ;
- de mettre en application le Schéma Départemental des Écoles de Musiques ;
- de mettre en œuvre des actions de programmation artistique ainsi que des actions de sensibilisation et de formation dans tous les domaines du spectacle vivant, à destination du public, en complémentarité du soutien apporté aux acteurs culturels. Ces actions complètent et illustrent la politique du Conseil général en matière de spectacle vivant et d'enseignements artistiques : irrigation du territoire yvelinois et notamment les petites communes, accès à la culture pour les publics dits empêchés, valorisation du patrimoine du département. Exemples d'actions : "Parcours chorégraphiques", "Ensemble et voix en scène", etc.;
- d'organiser des évènements de programmation de prestige, à l'échelle départementale, à destination du grand public : Festival "Jeux d'Orgues en Yvelines", Biennale internationale de la danse, Festival "Fréquence 78" de musiques actuelles, Fête de la musique, Festival "Les Inattendus", etc. ;
- de travailler en transversalité avec d'autres directions du Conseil général (DEJS, DEAFS...) et d'autres services sur le volet culture de projets pour des jeunes ou en lien avec l'Éducation nationale comme "Yvelines campus", "l'accompagnement éducatif".

Compétences transversales du service :

- Éducation nationale
- Coopération décentralisée
- Relations internationales



Bernadette Legrenzi
Chef du service
spectacle vivant et
enseignements

La Bibliothèque départementale des Yvelines (BDY)

La Bibliothèque départementale des Yvelines est au service des bibliothèques, des communes et intercommunalités. Elle conseille les communes du département pour la création et la gestion de bibliothèques publiques pour la localisation, la fréquentation attendue, les investissements à prévoir. Elle conseille les bibliothécaires qui ont en charge le fonctionnement et l'animation des bibliothèques par la documentation professionnelle, la formation. Elle prête aux bibliothèques de son réseau des documents, expositions et malles pédagogiques régulièrement renouvelés, participe, via le Conseil général, aux coûts de fonctionnement annuel des bibliothèques et aux coûts d'investissement des projets. Elle anime le réseau d'acteurs qui oeuvre au développement de la lecture publique au sein des Yvelines.



Agnès Bergonzi
Directrice de la
Bibliothèque
départementale
des Yvelines

Le service a pour projet :

- d'intégrer de nouveaux enjeux de la lecture publique et des pratiques émergentes, induites par les TIC et de renouveler les outils informatiques de son service ;
- de renforcer le matériel pédagogique mis à disposition de son réseau (expositions itinérantes, malles) dans les domaines musicaux, scientifiques et techniques ;
- d'intégrer la fonction "documentation des services du Département" jusque-là assurée par la direction générale des services ;
- d'accompagner l'opération Mangas initiée par la direction de la communication, l'opération Poésyvelines, le projet de "numérotèques" dans le cadre de la 3^{ème} phase du plan départemental Haut Débit, suivi par le Cabinet ;
- de valoriser ses actions existantes (conseils de lecture, formations professionnelles, journées thématiques...).

Compétences transversales du service

- Territorialisation
- Public empêché (hôpitaux, prisons, maisons de retraites...)

Le Service archéologique départemental des Yvelines (SADY)



Marie-Aline Charier
Chef du service
archéologique
départemental
des Yvelines

Le Service archéologique étudie, protège et fait partager ses connaissances sur le patrimoine archéologique du Département. De la Préhistoire (- 400 000 ans avant J.-C.) jusqu'à la fin du Moyen Âge, le passé ancien du territoire yvelinois constitue, depuis 30 ans, le terrain de recherches et d'études du SADY, sous trois angles principaux : la connaissance (par le biais de la recherche scientifique et de l'étude des collections archéologiques), la protection (conseils et instruction administrative des dossiers touchant à l'aménagement du territoire) et la diffusion des savoirs (par les nombreuses sources documentaires engrangées depuis 3 décennies, ainsi que par l'ensemble des actions de médiation auprès des publics).

Le service a pour projet :

- d'assurer l'accompagnement pédagogique des expositions archéologiques de la Direction des Archives Départementales ;
- de renforcer la connaissance et la protection du patrimoine archéologique par le biais de l'archéologie dite préventive, en obtenant l'agrément pour la réalisation de diagnostics "au cas par cas" et pour la réalisation de fouilles préventives sur des opérations choisies, notamment de maîtrise d'ouvrage départementale, avec une montée en puissance sur l'année 2009 ;
- d'accompagner les grands projets "Port-Royal" et "Musée Maurice Denis" ;
- de créer le projet "Enquête archéologique en Yvelines" ;
- d'organiser le projet de rénovation et de mise en valeur de la forteresse médiévale de la Madeleine à Chevreuse, propriété du Département des Yvelines ;
- d'adapter l'informatique actuelle de son service aux besoins du personnel.

Compétences transversales du service

- Personnes en situation de handicap
- Jeune public

Le Musée départemental Maurice Denis

Le musée, propriété du Département des Yvelines, est consacré aux artistes symbolistes et nabis, à Maurice Denis et son temps. La vocation essentielle du musée est aujourd'hui de réunir autour de la personnalité du peintre, théoricien du mouvement nabi, une collection d'œuvres d'artistes symbolistes, nabis, post-impressionnistes et du groupe de Pont-Aven liés aux mouvements d'avant-garde de la fin du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle. Cette collection de réputation internationale constitue aujourd'hui un ensemble unique et irremplaçable pour la connaissance des origines de l'art moderne et des grandes mutations esthétiques qui en découlèrent. Elle participe à toutes les grandes manifestations dans le monde qui se rapportent à l'art de cette période (Europe, États-Unis, Japon...).

Le musée, constitué au début des années 80, est encore une très jeune institution qui doit poursuivre sa croissance en complétant sa collection et en proposant des expositions : des rétrospectives d'envergure internationale, comme celle consacrée à Cézanne et prévue en 2010 dans le cadre des 30 ans de l'établissement, ou des expositions liées à des recherches universitaires en lien avec le mouvement symboliste et nabi.



Agnès Delannoy
Conservateur en chef
du Musée départemental
Maurice Denis

Le musée a pour projet :

- de préparer l'extension du musée avec une validation en début d'année 2009 du programme architectural et du principe de programmation culturelle ;
- de prévoir les aménagements intermédiaires et le regroupement des services ;
- d'intensifier son action à l'égard du grand public, les familles avec une offre diversifiée d'ateliers, les scolaires en partenariat avec l'Éducation nationale, les adolescents dans le cadre de "Yvelines Campus" ;
- de sensibiliser le grand public par des opérations d'envergure départementale du type "1 artiste, 1 œuvre, 1 minute" ;
- d'attirer les publics en proposant l'accès gratuit pour les moins de 18 ans aux collections permanentes et temporaires (dans le cadre de la mise en place du Pass jeunes), l'accès gratuit pour tous aux collections permanentes et temporaires un dimanche par mois et en nocturne le 1^{er} jeudi de chaque mois ;
- de favoriser l'accueil des publics empêchés (institut médico-éducatif, hôpital psychiatrique de jour de Poissy, etc.) et des publics en voie d'insertion ;
- de renforcer son réseau de partenaires à l'échelle locale comme à l'échelle internationale (associations, centres culturels, mairies, entreprises, etc.) ;
- de continuer à travailler en transversalité avec d'autres directions (DTAS, direction de la communication, DBMGP, etc.) ;
- de participer à des événements d'envergure nationale (Nuit des Musées, Fête de la Musique, Fête des Parcs et Jardins, Journées du Patrimoine) par des propositions favorisant une approche transversale des collections ;
- de reprendre son activité musicale par la programmation d'une série de concerts de musique symboliste et moderne dans la chapelle et dans le jardin ;
- d'organiser une rétrospective consacrée à Jan Verkade (1868-1946) en lien avec les fonds d'archives du Musée, les collectionneurs privés et les institutions de nos partenaires allemands ;
- de commémorer le centenaire de Paul-Elie Ranson (1861-1909) en lien avec l'acquisition faite en 2008 par le Conseil général des Yvelines de "La Femme au Chien qui porte un collier" ;
- de développer ses actions à l'international par une série de prêts d'œuvres à de grandes institutions muséales ;
- d'amorcer le récolement décennal qui doit prendre fin en 2012 (obligation légale).

Compétences transversales du service

- Action sociale
- Grand public

4.1.2. Les services fonctionnels

Le service administratif, juridique et financier

Le service administratif, juridique et financier exerce des missions transversales au sein de la direction de la culture, en lien avec les directions fonctionnelles du Département. À partir des éléments d'information remis par les services, il est chargé de constituer les dossiers faisant l'objet de délibérations au Conseil général et à la Commission permanente et de gérer le circuit administratif et financier lié à leur mise en œuvre. Son rôle consiste également à assurer, en lien avec les directions fonctionnelles, un suivi des ressources de la direction, en les sensibilisant à la spécificité organisationnelle des établissements culturels.

Ses objectifs pour 2009 sont les suivants :

- améliorer l'accompagnement des services opérationnels de la direction dans la préparation et la réalisation de leurs projets et manifestations culturels ;
- participer à la refonte des différents dispositifs de subventions et à plus court terme à l'allègement des formulaires et procédures de gestion attachés aux aides financières actuelles ;
- contribuer à l'obtention ou à la mise à jour des différents agréments liés à l'accueil du public ;
- sécuriser, en les simplifiant, les modes de fonctionnement internes et les relations avec nos partenaires, notamment en matière de conventions d'attribution de subventions et de marchés publics ;
- développer une expertise juridique sur les thèmes qui sous-tendent l'action dans le domaine culturel, tels que la propriété intellectuelle, la fiscalité, les assurances de biens culturels, etc ... ;
- travailler à la mise en cohérence de la présentation budgétaire avec les domaines de compétence de chacun des services, qui faisaient antérieurement l'objet de rattachements hiérarchiques différents, voire d'un statut comptable privé (l'association A.D.I.A.M. 78 devenue service spectacle vivant et enseignements) ;
- renforcer le suivi des régies d'avances et de recettes existantes ;
- contribuer à l'édition des tableaux de bord contenant des indicateurs, notamment financiers.



Isabelle Ringard
Chef du service
administratif, juridique
et financier

Un séminaire administratif, qui s'est déroulé les 30 septembre et 1^{er} octobre derniers, a permis de jeter les bases de travail de cette structuration de fond : il s'agira de procéder à un état des lieux permettant de définir des objectifs, les fiches de poste des agents, les moyens ainsi que les outils d'évaluation correspondants.

La mission “grands projets, organisation et méthode”

La mission “grands projets, organisation et méthode” a pour objectif d'aider l'ensemble des porteurs de projets à monter en compétence et d'avoir une réflexion globale permettant d'optimiser les moyens et la mise en place d'outils d'organisation, d'évaluation et de méthode. Le chargé de mission est arrivé le 1^{er} janvier 2009.

Les correspondants communication

En lien étroit avec la direction de la communication, les correspondants coordonnent l'ensemble des actions de communication de la direction, assurent la réalisation d'outils de communication dont la refonte du portail culture internet, la coordination d'événementiels et la coordination et déclinaison de la charte graphique.

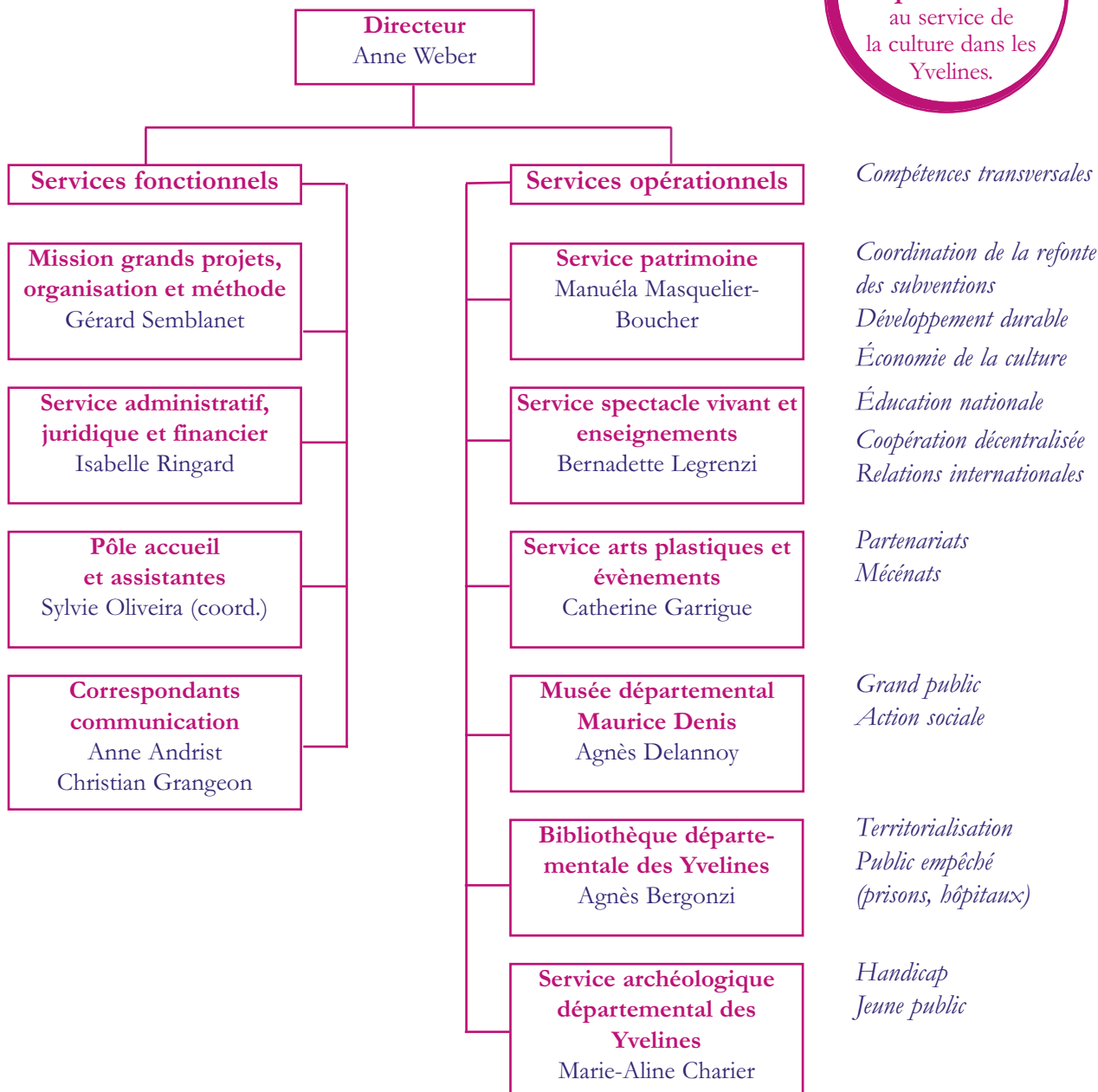
Le pôle accueil et assistantes

Le pôle accueil et assistantes aide l'ensemble de la direction, a en charge le suivi courrier (entrée et sortie), le suivi des représentations du Président et des interventions des élus, assure l'accueil physique et téléphonique de la direction.

4.1.3. Organigramme de la direction

Présenté en Comité Technique Paritaire (CTP) le 2 octobre 2008.

Plus de
80
personnes
au service de
la culture dans les
Yvelines.



Une **compétence transversale** est une thématique commune à l'ensemble des services. Elle est assurée par un interlocuteur unique, point de convergence auprès des interlocuteurs en externe comme en interne.

Pour mieux servir ses partenaires, la direction a mis en place **un standard de 9h à 17h** (01 39 07 70 50) et **un mail unique** (culture@yvelines.fr), ainsi qu'**un trombinoscope** et **un organigramme** de la direction disponible en ligne sur le site www.culture.yvelines.fr.

4.2. Une refonte du système de subventions en lien avec des acteurs du terrain

La question fondamentale est :

“Comment assurer une culture lisible, accessible et attractive pour tous en tenant compte des spécificités des territoires ?”

En effet, les formes culturelles ont évolué, les pratiques culturelles également. Or, les dispositifs de subventions qui accompagnent les partenaires pour favoriser les objectifs culturels du Département sont - pour certains - anciens et ne correspondent plus forcément aux besoins et aux attentes culturelles des Yvelinois. Lorsqu'une association ou une collectivité est subventionnée par le Conseil général, celui-ci n'est pas toujours visible et inversement, les aides possibles ne sont pas toujours connues ou comprises. L'empilement de dispositifs rend ceux-ci parfois redondants ou inefficaces lorsqu'ils sont conditionnés par le financement d'autres partenaires publics.

“Je crois qu'une refonte du système de subventions à la direction de la culture était nécessaire. **Par refonte, j'entends simplification, cohérence d'ensemble.** Ce sera aussi l'occasion de **revoir les procédures d'attribution pour être plus réactif** et instruire les subventions sur la première partie de l'année. Cette refonte se fera en lien étroit avec les conseillers généraux et l'ensemble des acteurs concernés car il doit être **un système attentif à la réalité des territoires.** C'est pourquoi nous irons à leur rencontre.”

Pierre Lequiller

Vice-Président du Conseil général des Yvelines



Les dispositifs actuels concernent les monuments historiques, le spectacle vivant (musique, danse, théâtre, pratique amateur, aide à la création, aide à la diffusion, aide aux festivals, écoles de musique, centres d'action culturelle CAC, plan d'envergure départementale PED), le développement de la lecture publique, l'aide à l'édition de catalogues d'exposition, les salons d'art, le cinéma d'art et d'essai, les sociétés savantes, les projets "Culture & Handicap" et les trois dispositifs d'aide au transport des collégiens dans le cadre d'activités culturelles.

Les subventions du Département visent à rendre la **culture plus accessible et plus équitable**, dans une **double logique de cohérence thématique et de cohérence territoriale**.

Ainsi, cette **cohérence** sera recherchée à l'échelle des Yvelines mais aussi à l'échelle des bassins de vie aux **besoins spécifiques**.

L'objectif est **le passage d'une logique de moyens à une logique de projets** et un accompagnement par convention d'objectifs pluriannuels.

Un partenariat accru avec les autres services du Conseil général mais aussi avec les autres financeurs publics sera recherché afin de mettre fin aux dispositifs contradictoires ou à leur empilement.

Par ailleurs, l'obtention d'une subvention est longue et compliquée et pas toujours perçue comme équitable. Il est nécessaire de revoir la procédure d'attribution.

Une profonde refonte des subventions culturelles est donc nécessaire à la fois sur la procédure d'attribution et sur le fond pour rendre la culture plus visible, plus accessible et plus attractive pour tous, à budget constant.

4.2.1. Une simplification immédiate : la refonte de la procédure d'attribution

Un premier pan de réformes est en cours afin de faciliter, fluidifier, simplifier la procédure d'instruction et de vote des subventions 2009.

Jusqu'à présent, l'aide du Département à ses partenaires arrive au 3^{ème} voire au 4^{ème} trimestre de l'année. Ce paiement tardif entraîne pour les partenaires, des difficultés de trésorerie qui se retrouvent lors de la demande suivante. Pour le Département, il ne permet pas d'accompagner réellement le projet culturel souvent déjà entamé. Enfin, il est difficile dans ces conditions d'ajuster le budget culturel au calendrier budgétaire de l'ensemble des directions du Conseil général (budget primitif, budget supplémentaire et décision modificative).

Une concertation entre les services de la direction, avec le Guichet Unique des subventions rattaché à la direction des finances et avec le service d'audit et d'évaluation des politiques du Département des Yvelines rattaché au Cabinet du Président, a permis de clarifier et d'améliorer la procédure d'instruction des dossiers de subvention.

Les formulaires de demande selon les différents dispositifs sont homogénéisés pour se rapprocher de ceux du Guichet Unique qui, à partir de 2010, centralisera toutes les demandes de subventions culturelles. Des données communes à tous les projets culturels permettront d'alimenter un observatoire des actions, des pratiques et des publics culturels sur les Yvelines.

Chaque partenaire ne remplira qu'une fois le dossier concernant sa personne morale et n'enverra donc ses statuts, comptes sociaux... **qu'en un seul exemplaire** pour tous ses projets culturels. Ces documents seront scannés en 2009 ce qui permettra à terme de n'envoyer que les documents qui ont évolué entre deux demandes de subventions.

Puis le partenaire remplira autant de fiches action que de projets à subventionner. En 2009, ces dossiers seront remplis de façon manuscrite. À terme, le partenaire pourra les remplir en ligne.

Les formulaires type ont été adressés en décembre 2008 à toutes les communes avec un courrier d'explication. Comme les années précédentes, celles-ci transmettent à leur tour le formulaire qui les concerne à leurs associations. Les centres d'action culturelle (CAC), les écoles de musique et les partenaires réguliers de la direction de la culture recevront le document directement par mail.

Les formulaires type sont également téléchargeables sur le site depuis le mois de décembre 2008. En effet, les sites internet www.yvelines.fr et www.culture.yvelines.fr ainsi que le téléchargement des informations seront favorisés, afin de diminuer les coûts de fonctionnement d'une demande de subvention (coût salarial, courrier, timbres, enveloppes, papier...) et la circulation des parapheurs, fortement optimisée. Une base de données des mails institutionnels des partenaires sera constituée afin de systématiser les envois électroniques en 2010.

Les demandes de subvention sont attendues **pour le 15 février 2009 (délai de rigueur)**. L'objectif dès 2009 est de voter la majorité des subventions au premier semestre.

Pour certains dossiers spécifiques (aides au projet, à la diffusion, à la création, aux festivals, les dossiers des CAC et le Plan d'envergure départementale), une date plus tardive est nécessaire afin que les demandeurs soient suffisamment avancés dans leur programmation ou saison culturelle pour pouvoir transmettre des éléments détaillés avec leur demande. Elle a été fixée au 30 avril 2009.

Les dossiers de subvention dont la date de retour impérative est au plus tard le 30 avril 2009 passeront en Conseil général ou Commission permanente de juillet 2009.

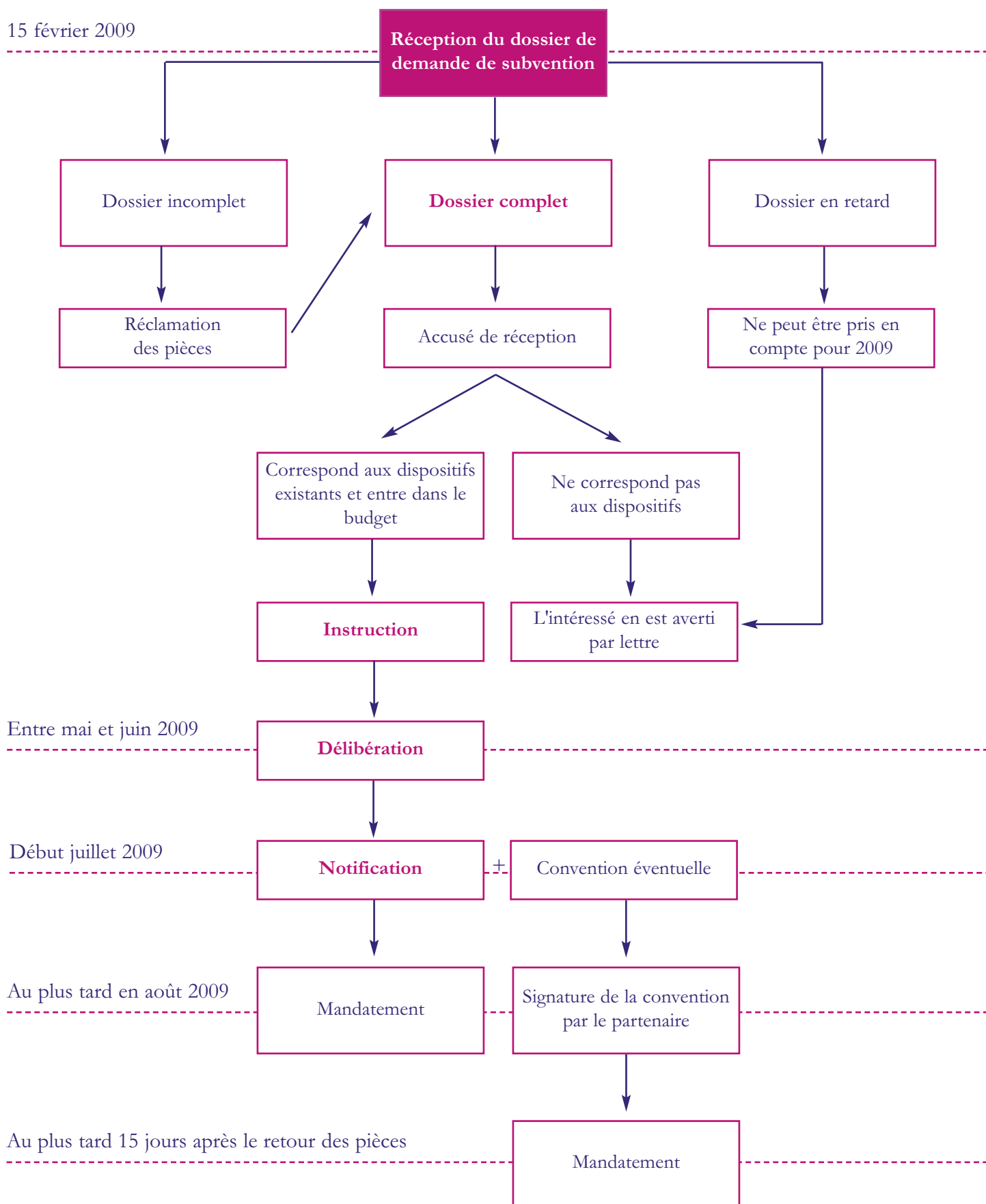
Les conventions pluriannuelles vont permettre de suivre les partenaires de façon plus rapprochée et en conséquence, à partir de 2010, l'objectif est de voter la subvention annuelle encore plus tôt dans l'année.

Qu'est ce que le Guichet Unique du Conseil général des Yvelines ?

Le Guichet Unique est un service de la direction des finances qui a pour principale mission de centraliser les dossiers de demande de subvention en matière sociale et médico-sociale à leur arrivée, afin d'en assurer un contrôle administratif, de les enregistrer, d'en accuser réception auprès des demandeurs, puis de les orienter vers les directions instructrices. Il constitue donc un interlocuteur de premier niveau pour les associations et autres partenaires sollicitant un concours du Conseil général.

Rappel de la méthodologie d'instruction :

15 février 2009



4.2.2. Une refonte plus profonde, effective au 1^{er} janvier 2010...

En parallèle, une profonde refonte des dispositifs est nécessaire. Celle-ci sera menée tout au long de l'année 2009 pour un basculement au 1^{er} janvier 2010. Des indicateurs et un tableau de bord de chaque forme d'aide permettront ensuite périodiquement de vérifier leur pertinence dans les années suivantes et de s'assurer que les dispositifs mis en place concourent bien à rendre la culture plus lisible, plus accessible et plus attractive à tous sur tous les territoires.

Déroulement de cette refonte des dispositifs

Un diagnostic : un diagnostic thématique et territorialisé permettra d'analyser le nombre et la répartition des structures et l'action culturelle existantes, tout partenaires confondus.

Ce diagnostic est partie prenante du processus d'évaluation globale de l'observatoire des politiques du Conseil général des Yvelines, mis en place par le service d'audit et d'évaluation des politiques (SEAP). Il permettra d'alimenter une base de données des informations par territoire, pour chaque commune, chaque thématique (arts plastiques, musique, enseignement artistique...). Ce diagnostic se fera à l'aide de questionnaires téléphoniques. Il permettra de compléter les données connues par les informations recueillies.

Pour cela, la direction de la culture se fera aider par un cabinet extérieur, retenu grâce à un marché en procédure adaptée pour le diagnostic (tranche ferme) et éventuellement pour les phases de concertation ci-dessous (tranche optionnelle).

Une concertation thématique : à partir de ce diagnostic, des réunions de concertation thématiques seront menées. Elles permettront de compléter les besoins et les attentes des différents acteurs culturels. Un traitement spécifique des acteurs institutionnels du Ministère, de la Région et des grandes villes ou d'intercommunalités sera entrepris.

Une concertation sur chaque territoire : après ces réunions thématiques, des concertations seront menées territoire par territoire, sur l'ensemble des questions culturelles avec les partenaires publics et privés de cette zone. Cette concertation sera menée en concertation avec le pôle territorial de la direction du développement qui appréhende les dynamiques territoriales, et avec les directeurs d'action sociale du territoire (DAST) qui par sa pratique quotidienne connaît bien les publics et les acteurs de son territoire. Les besoins culturels en secteur rural ne sont pas les mêmes qu'en zone urbaine sensible ou zone urbaine plus favorisée.

Une synthèse : une synthèse du diagnostic et de ces deux phases de concertation pourra alors être dressée, qui nourrira la refonte des dispositifs existants.

La refonte des dispositifs existants : certaines aides actuelles, inopérantes ou désuètes, pourront être supprimées. D'autres pourront être modernisées et adaptées aux contraintes et besoins actuels. Enfin, à budget constant, de nouveaux dispositifs pourront être créés pour combler les manques. Pour les projets pérennes, la contractualisation pluriannuelle sera recherchée et pourra permettre de verser la subvention annuelle plus tôt dans l'année.

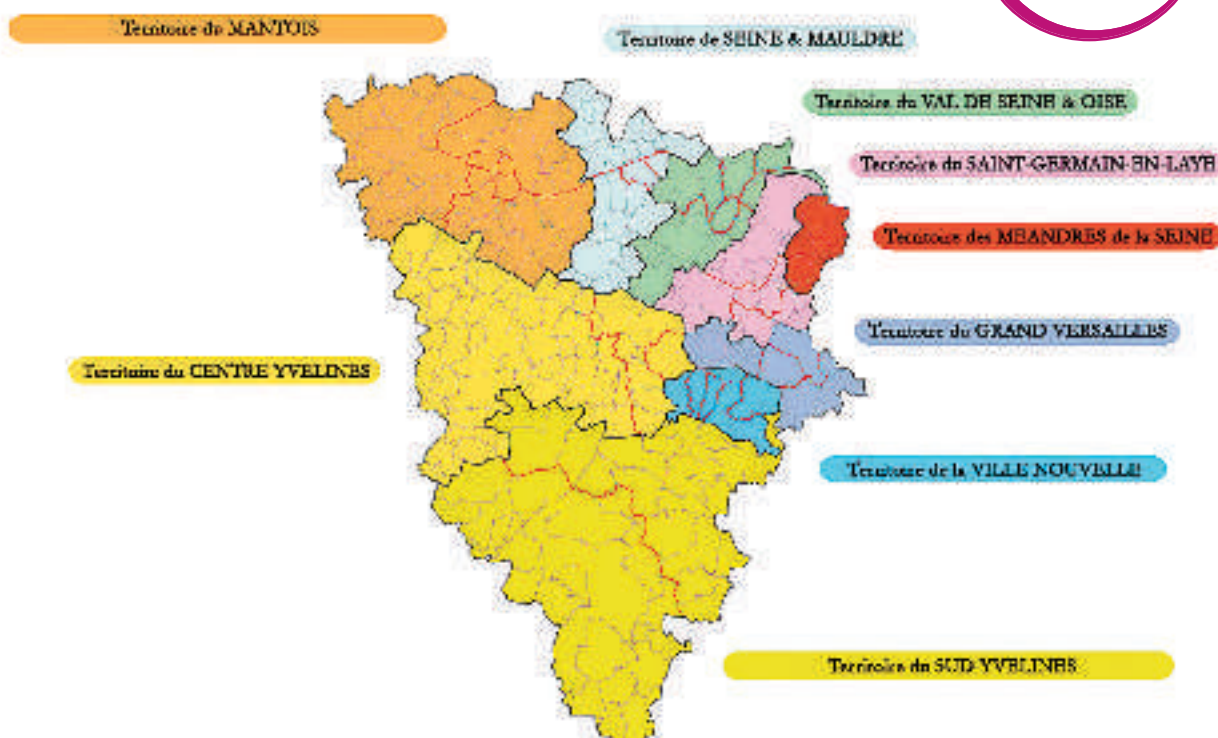
Préparation d'un budget primitif 2009 efficace : du fait de l'historique des services, gérés précédemment dans des directions différentes, certaines actions sont redondantes et le budget actuel de la direction de la culture est peu lisible. Un travail important de mise en adéquation des lignes budgétaires avec les missions de chaque service et avec chaque dispositif pourra alors être effectué. Parallèlement, la base de données "grand angle" (logiciel comptable utilisé par le Conseil général des Yvelines) sera nettoyée des tiers culturels créés plusieurs fois.

Une utilisation accrue des moyens internet : avec la refonte des subventions, la mise en ligne des dossiers de subventions pour la saisie directe de leur demande par les partenaires est un objectif que le Conseil général se fixe à moyen terme voire à court terme notamment avec la transformation du site www.culture.yvelines.fr, où de nombreuses économies de temps et de fournitures pourront être effectuées.

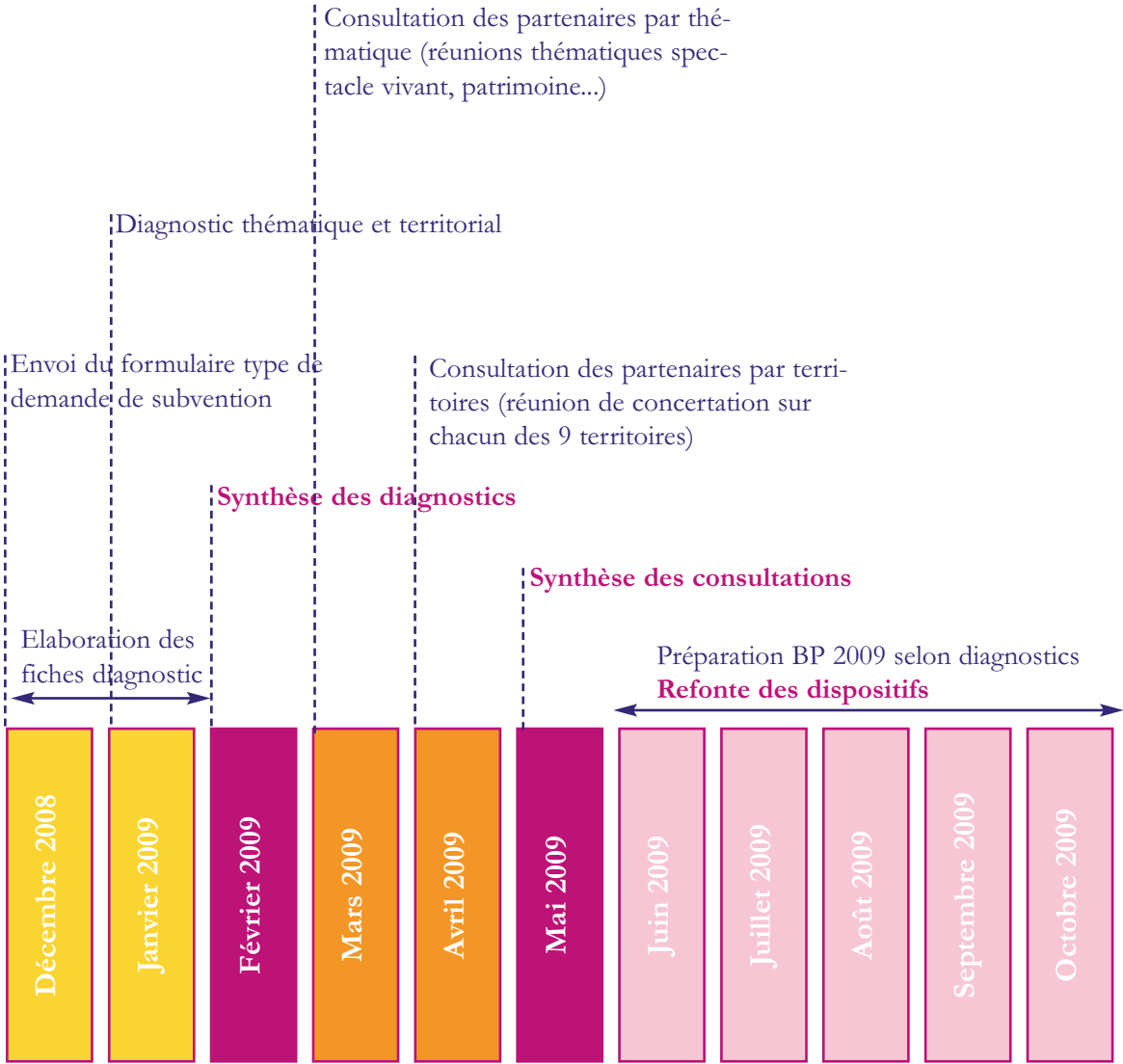
1^{er} janvier 2010 : la campagne de subventions 2010 sera basée sur ces nouveaux dispositifs, à budget constant dans un souci d'efficacité accrue, avec des actions ciblées. Toutes les demandes de subventions seront alors centralisées par le Guichet Unique de la direction des finances qui les enregistrera puis transférées à la direction de la culture pour instruction. Toutes les aides départementales que demande un même partenaire pourront ainsi à terme être analysées et les redondances pourront être repérées dans un souci de plus grande efficacité. Par exemple, actuellement pour un même projet culturel concernant un type de public particulier, une subvention peut être instruite par une direction sociale, par la direction de l'enseignement, de la jeunesse et des sports et par la direction de la culture. Une meilleure concertation entre les services pourra ainsi faciliter l'instruction.

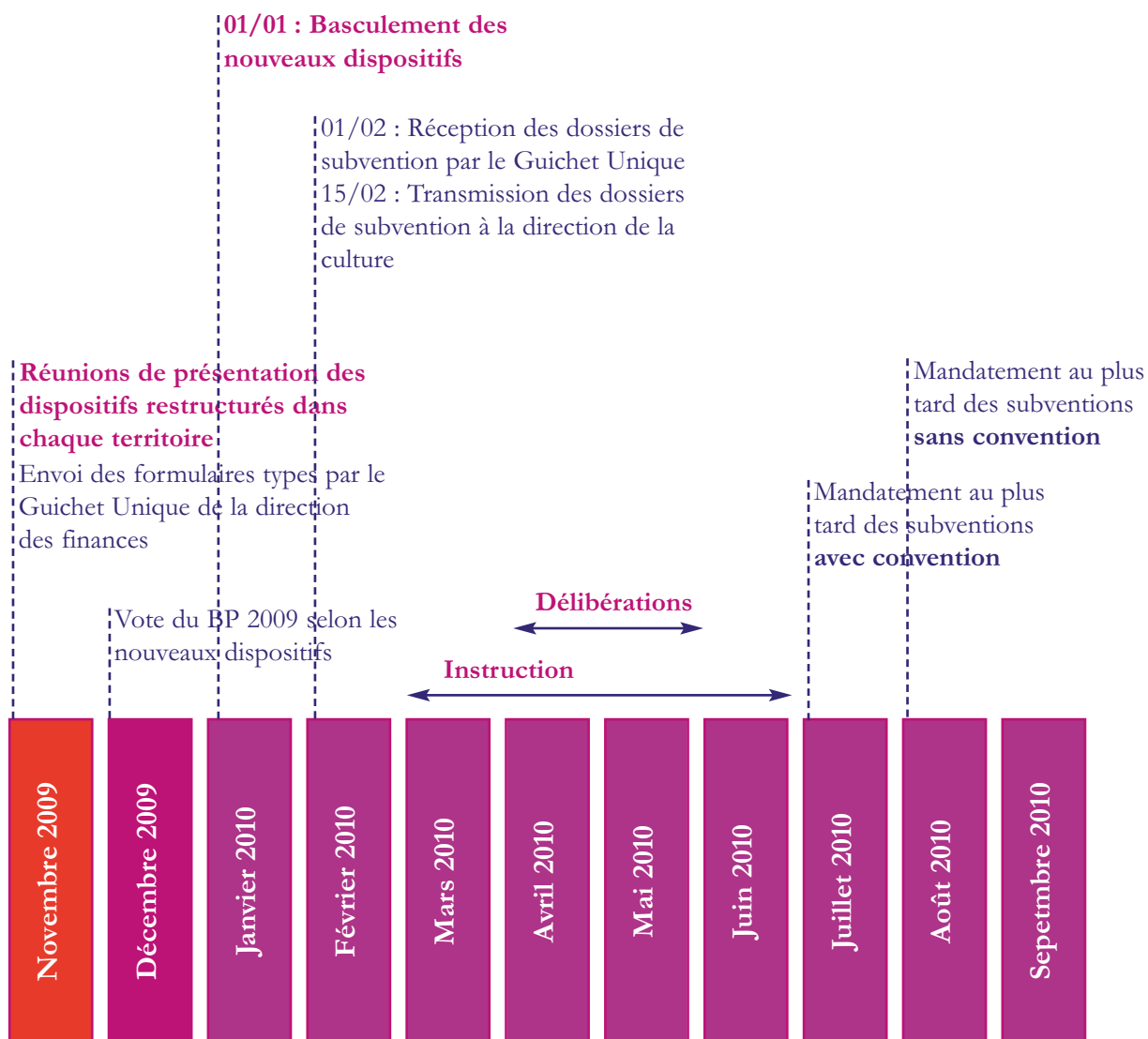
2010 et suivantes : des indicateurs et des tableaux de bord systématiques permettront, selon des périodicités régulières, de s'assurer que la réforme est toujours optimale et si nécessaire, de nouveaux ajustements pourront ainsi être rapidement opérés.

Une refonte
basée sur un
**diagnostic
territorial.**



Calendrier de la refonte





4.3. Les grands projets et chantiers annoncés en 2009

Ici en Yvelines se mêlent étroitement haute technologie et patrimoine culturel, urbain, paysager unique.

Enfin, la direction de la culture engage une réflexion sur plusieurs grands projets dont une première partie verra le jour dès 2009. Ces projets, essentiellement situés sur des propriétés du Département des Yvelines, répondent à un besoin de sécurisation ou de mise en accessibilité ou sont fortement plébiscités par les Yvelinois et répondent à un manque culturel du département.

4.3.1. Les projets prioritaires, répondant à une forte attente de la population

Balad'art

La création de balades jalonnées d'œuvres d'art dans les forêts départementales a pour objectif de rapprocher l'art contemporain des Yvelinois tout en valorisant ces espaces naturels sensibles (ENS) départementaux.

Le parc naturel de Montesson

Des aménagements du parc, propriété du Département des Yvelines et le développement d'actions culturelles et des actions de sensibilisation à un espace naturel sensible tout en facilitant l'appropriation par le public des familles.

Le château médiéval de Chevreuse

Projet de mise en valeur et d'ouverture au public de la forteresse de la Madeleine, propriété du Département des Yvelines, dans le respect du monument et de son environnement.

Enquête archéologique en Yvelines

Résultat de la combinaison d'une recherche scientifique et d'une action pédagogique grand public par le biais de différentes campagnes de fouilles programmées permettant de découvrir un site majeur du patrimoine archéologique départemental (site pressenti, à tester en 2009 : une villa palatiale gallo-romaine du sud du département.).

4.3.2. Les projets prioritaires, répondant à une nécessité de mise en accessibilité et/ou sécurité

Domaine de Madame Elisabeth

L'objectif est de mettre en valeur ce lieu patrimonial classé, propriété du Département des Yvelines, (château, parc de 7 hectares et orangerie, en plein cœur de Versailles) en en faisant un lieu dévolu à la création contemporaine sous toutes ses formes ou/et lieu d'expositions thématiques et d'animations.

La rénovation/extension du Musée départemental Maurice Denis

L'un des objectifs prioritaires de ce projet est de favoriser l'accès le plus large pour tous les visiteurs au site et aux collections, notamment en prenant en compte les handicaps physiques, psychiques ou sensoriels. Les travaux de rénovation et d'extension permettront ainsi :

- d'étendre et de compléter le parcours des collections, notamment en ouvrant l'atelier de l'artiste ;
- de disposer d'espaces d'expositions temporaires ;
- de doter le musée de réserves modernes pour sécuriser et optimiser la conservation des collections ;
- de créer des espaces d'accueils adaptés, dont un auditorium.

4.3.3. Le projet existant à sécuriser dans le temps et à faire connaître car plébiscité par le public test dans cette première phase

Le Prix International d'Architecture Durable, *Global Award for Sustainable Architecture*, la Collection Manifeste d'architecture du XXI^{ème} siècle en Seine Aval

Chaque année depuis 2007, ce prix récompense un architecte contemporain pour l'ensemble de son œuvre en matière de développement durable. Ce prix est décerné conjointement par la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, le Conseil général et l'EPAMSA (Etablissement Public d'Aménagement en Seine Aval). En 2007, un autrichien ; en 2008, une architecte d'Afrique du Sud ont ainsi été récompensés.

Prolongement naturel du Prix International, la Collection Manifeste d'Architecture du XXI^{ème} siècle en Seine Aval sera constituée de 51 constructions implantées sur chacune des 51 communes du territoire de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Seine Aval. Une construction est prévue chaque année pendant 51 ans. Ainsi, Hermann KAUFMANN (lauréat 2007) construit un gîte urbain à Chanteloup-les-Vignes qui sera inauguré en 2009 ; Carin SMUTS (lauréate 2008), une boutique multiservices à Follainville-Dennemont, début 2010.

4.3.4. Les projets à accompagner car répondant à un manque sur le territoire

Un lieu d'échanges et de réflexion international à la croisée des savoirs à Port-Royal

Outre la restauration, la mise en valeur et la sécurisation des bâtiments et de leurs abords, il convient de mener à bien, dans le cadre du GIPC, un projet d'ampleur, respectueux de la mémoire du lieu, tout en installant un équipement culturel tourné vers l'avenir.

Le plan exceptionnel des équipements culturels structurants est en cours d'évaluation et pourrait permettre de répondre aux demandes exprimées dans l'étude de l'institut CSA

- La carence sur le territoire des Yvelines d'un ou des équipements de danse et musiques actuelles.
- L'attente forte d'un ou des lieux de culture scientifique et technique notamment à destination du jeune public.

Une identité graphique



Le Conseil général des Yvelines labélise sa politique culturelle et crée, à cette occasion, une signature qui annonce la couleur.

“Parce que la culture peut-être **source de joie et d’énergie pour l’esprit** : désormais dans les Yvelines, elle pétillera.

Parce que la culture est, par essence, **diverse et “infinie”** : ses bulles sont variées et nombreuses.

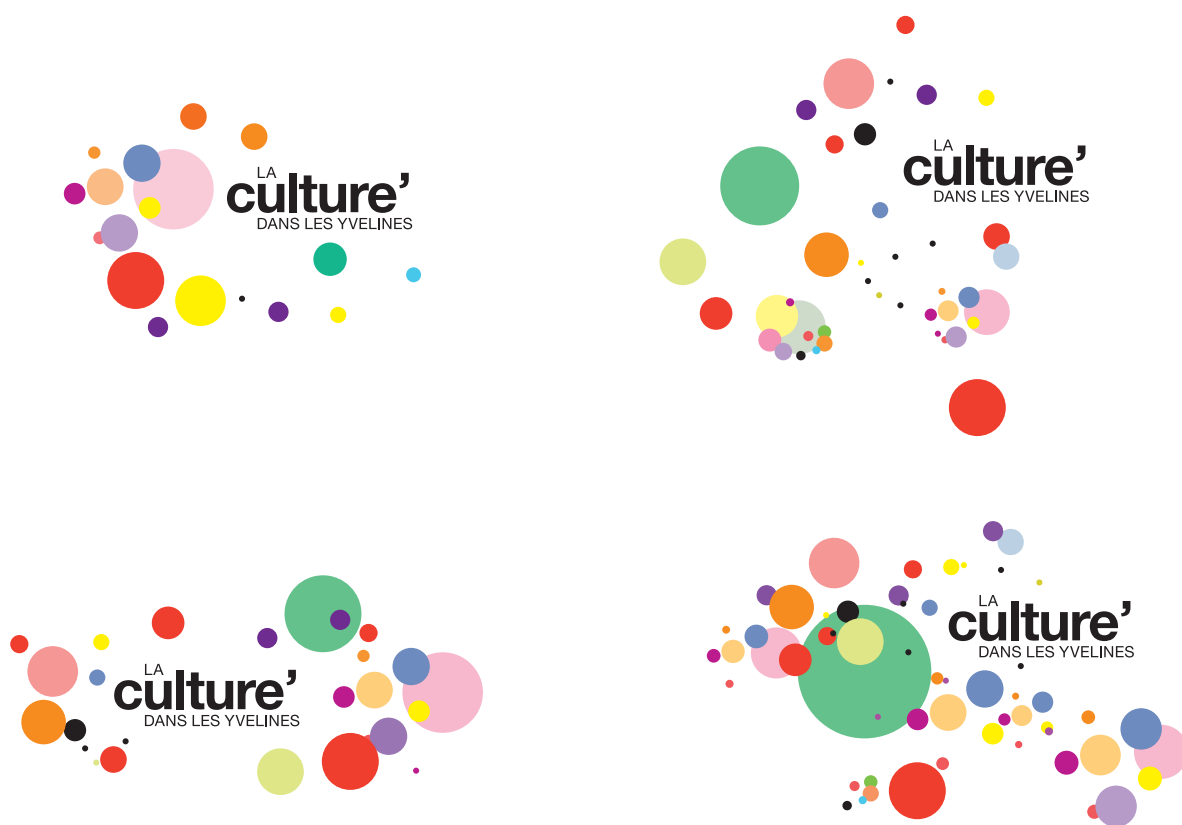
Parce que la culture contribue à **l’édification de tous** : elle prime (?).

Parce que la culture **prime dans les Yvelines** : elle s’inscrit dans le cadre graphique incarné par la nouvelle identité du Conseil général (rondeurs, apostrophe dite “prime” et teintes inhabituelles dans l’univers des collectivités territoriales).

Parce que la culture est **plurielle** : son nouveau label yvelinois est polymorphe.

Parce que la culture, dans les Yvelines, prend **un nouvel élan** : elle sera désormais affichée, assumée, labélisée.”

Agence Armada & Co



Chapitre 6

La démarche d'évaluation



La démarche d'évaluation

La démarche d'évaluation est une démarche particulière qui suppose une méthodologie spécifique et rigoureuse. Elle implique de réfléchir à et sur des indicateurs de réussite et de satisfaction et donc de s'interroger sur ce qui donne sens à une action.

La démarche d'évaluation permet d'apprécier les résultats et les effets d'une action au regard des objectifs fixés et des moyens mobilisés. Elle constitue, pour la direction de la culture, une aide à la décision permettant d'améliorer et de corriger les conditions de mises en œuvre des actions proposées.

Cette démarche engage la direction de la culture sur la durée, de manière à :

- **mettre les Yvelinois et leur satisfaction au cœur de la programmation culturelle,**
- **faire venir et revenir un large public.**

Enfin, elle facilite le management des équipes grâce à un diagnostic partagé et en donnant une vision positive du service rendu.

L'arrivée au 1^{er} janvier 2009 d'un chargé de mission grands projets, organisation et méthode permettra de définir plus en détail le guide de l'évaluation de la direction de la culture. Ce qui est présenté dans ce chapitre est une base de réflexion.

6.1. Les thèmes d'évaluation retenus

Les thèmes transversaux retenus par la direction de la culture pour sa politique culturelle de 2009 sont au nombre de cinq. Ils concernent aussi bien la politique culturelle menée par le Conseil général dans son ensemble que les établissements de la direction ou les manifestations et grands projets réalisés. Ils seront complétés par des évaluations service par service et projet par projet. Ces cinq thèmes ne sont en effet qu'une première base de travail.

- **La notoriété** (score de reconnaissance, d'attribution).
- **L'image** (la politique culturelle est-elle ressentie de manière positive ?).
- **La fréquentation** (analyse des chiffres : nombre de visiteurs par établissements, manifestations... et profil des publics : origine géographique, profils sociodémographiques...).
- **La satisfaction.**
- **L'organisation interne** (performance de l'organisation par service, des collaborations entre services avec l'analyse des chiffres : budgets... et respect des calendriers annoncés).



6.2. La méthode

Concernant la partie image, notoriété, satisfaction, le type d'étude d'opinion mené en 2008 pour la culture sera intégré dès 2009 dans un dispositif global à l'échelle du Conseil général des Yvelines, de type baromètre. Ces données pourront utilement être complétées par des enquêtes réalisées en interne.

Le reste de la démarche évaluative est intégré à la conduite des projets et est majoritairement piloté en interne (par le chef de projet à évaluer et un "réfèrent évaluation" de la direction). Cela permet d'une part de réinjecter en temps réel, dans le quotidien de l'action et de façon très opérationnelle, les résultats de l'évaluation et, d'autre part, la mutualisation des expériences et l'appropriation collective de la démarche.

Toutes les fiches méthodologiques projet intègrent une partie concernant l'évaluation de l'action, du dispositif ou du projet.

Toute évaluation est précédée par la mise en place d'objectifs initiaux d'une action, les moyens affectés à l'action ainsi qu'une liste des données mobilisables et des données à recueillir par enquête si besoin. Une évaluation donne lieu à un rapport intégrant les principaux enseignements (autrement appelé "jugement évaluatif") et des préconisations d'action.

6.3. Les outils

Les outils mis en place dépendent à la fois des thèmes de l'évaluation mais également des résultats attendus et des moyens mobilisés (durée de l'évaluation, taille des échantillons...).

Néanmoins, les principaux outils exploités seront :

Les évaluations qualitatives :

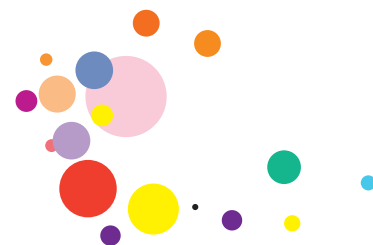
- observations ;
- entretiens individuels ou en groupe ;
- livre d'or ;
- revue de presse ;
- ...

Les évaluations quantitatives :

- questionnaires ;
- questionnaires auto-administrés ;
- enquêtes téléphoniques ;
- analyse de données, suivis des indicateurs ;
- ...

Certains d'entre eux seront utilisés de manière ponctuelle, d'autres seront suivis sur la durée.

À suivre...



Les travaux commencés à l'été 2008 et retracés dans ce rapport ont permis de structurer l'organisation de la direction de la culture et de définir les grandes orientations de la politique culturelle du Conseil général pour les trois années à venir : une culture plus lisible et visible, plus accessible mais aussi plus attractive.

L'année 2009 sera marquée par plusieurs grands chantiers : la refonte des subventions, la structuration ou le lancement des grands projets et la mise en ligne du nouveau site internet www.culture.yvelines.fr.

L'état d'avancement de ces grands chantiers fera l'objet d'une lettre d'information régulière et d'un bilan chaque année.

